



## La réinsertion socioprofessionnelle des détenus

---

Je ne suis membre du Conseil Economique et Social que depuis quelques mois. J'ai donc découvert tardivement le dossier qui nous est présenté aujourd'hui sur un sujet, oh combien sensible, qui requiert de l'impartialité dans les propos si nous voulons être crédibles. J'ai décidé, afin de m'éclairer, d'auditionner plusieurs personnes. C'est ainsi que, depuis trois semaines, j'ai rencontré successivement : Un aumônier de prison, Un directeur, Un directeur de SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation). Tous m'ont apporté, documents à l'appui, un éclairage qui n'est pas conforme à celui présenté dans le rapport, lequel est en grande partie hors sujet.

Compte tenu du temps qui m'est imparti, je ne me contenterai que de trois points :

1°/ Selon le rapporteur "la population carcérale est composée, pour une large part, de personnes pauvres, désocialisées ou étrangères".

Lorsque dans le rapport l'on demande la réalisation d'une étude sur les causes de la forte proportion des détenus de nationalité étrangère en écrivant : « une meilleure connaissance de ces phénomènes devrait permettre de combattre certains préjugés, de prévenir cette tendance à l'augmentation de ces populations", je m'inquiète, les étrangers sont-ils en prison du seul fait que nous ayons des préjugés contre eux ? ne sont-ils pas assujettis aux mêmes lois que les français ? Ne doivent-ils pas les respecter ? Le rapporteur laisse, au nom du CES, planer un doute plus sur l'impartialité de notre justice et je ne saurai m'y rallier.

2°/ Prisons souvent vétustes, voire insalubres, surpopulation....

Sans méconnaître les difficultés et les améliorations à apporter au système carcéral, je déplore la façon dont les choses sont présentées. Une partialité certaine est, selon moi, le fil conducteur de cet avis.

Tout ce qui est fait depuis quelques années quant au programme exceptionnel de rénovation et de construction d'établissements pénitentiaires est esquissé en quelques lignes. Un amalgame habile ne différencie pas, dans ce rapport, les Etablissements pour Peine et les Maisons d'Arrêt. Ce parti pris permet de situer, pour les personnes non averties, que nous sommes en général, sur un même niveau des Maisons d'Arrêt, certes souvent inadaptées, surpeuplées et les Etablissements pour peine où un nombre très important d'actions peuvent être aisément recensées sur l'ensemble du territoire.

Pourquoi ne pas indiquer que le taux d'occupation des établissements est passé globalement de 122 % en 2004 à 113 % un an plus tard ? Que 13.200 places sont programmées. Que pour la première fois, en 2004, le nombre d'aménagements de peine a augmenté, il est passé de 15.000/an à 18.000 et 20.000 fin 2005. Ce résultat très encourageant est dû en grande partie au développement du bracelet électronique et à la loi du 9 mars 2004, dite Perben 2.

Quant à la stigmatisation d'une politique jugée sécuritaire, d'une société coupable de produire des délinquants (p. 6 et 29 notamment), je laisserai au rapporteur la responsabilité de ses propos.

---

Que trouvons-nous dans ce rapport pour combattre la surpopulation carcérale ? L'instauration d'un numerus clausus qui ne repose en l'état sur aucune étude prospective, si ce n'est sur l'expérience des Pays-Bas qui s'est avérée un échec. Cette proposition est contraire au principe d'égalité devant la loi et ne respecte pas les droits des victimes. Affirmer, de façon aussi déterminée, que « c'est la solution » ne peut donner une image du sérieux de nos travaux.

3°/ L'insertion socioprofessionnelle des détenus, thème de nos travaux, est jugée insuffisamment prise en compte et présentant des résultats peu probants.

La conclusion est un assez bon reflet du contenu de l'avis :

Pas d'encadrement suffisant et de qualité, pas d'accès à l'éducation et à la formation, pas d'accès au travail, pas de préparation à la sortie et à des dispositifs d'accompagnement."

Tout ce qui est excessif est vain.

En effet, il est spécieux d'affirmer que la Loi du 9 mars 2004 est peu utilisée. Je viens de vous en brosser les premiers effets qui ne peuvent aller qu'en augmentant.

Pas d'encadrement suffisant et de qualité, tradition du toujours plus... 1.000 postes de travailleurs sociaux ont été créés depuis 2002... 444 élèves viennent d'être recrutés l'an dernier par l'école nationale d'administration pénitentiaire...

Pas d'accès à l'éducation : Près de 1.500 enseignants interviennent en milieu carcéral. A ce propos, le rapporteur envisagerait-il de revenir sur les droits acquis des congés des enseignants afin d'assurer la permanence de l'enseignement en prison tout au long de l'année, comme l'on peut le lire à la page 24 de l'avis.

Pas d'accès au travail : 20.866 personnes détenues ont travaillé en 2004 et 17.695 autres ont bénéficié de 3.581.367 heures stagiaires dont 85 % sont des formations rémunérées. Si les offres de travail ne sont pas suffisantes en prison, ce n'est certes pas les propositions contenues dans ce rapport qui inciteront les entreprises à donner du travail en milieu carcéral.

J'aurai aimé trouver dans ce rapport autre chose qu'un catalogue de revendications, des propositions réellement innovantes, sortant des « chemins déjà ouverts et parcourus », comme il est indiqué en conclusion de l'avis.

Se réinsérer c'est se donner les moyens d'un retour à la norme dans une société certes imparfaite mais régie par des règles, des droits et des devoirs.

Pourquoi avoir aboli l'obligation de travailler en prison, n'est-on pas obligé de travailler pour vivre à l'extérieur ?

Pour ne pas obliger les personnes illettrées, en état de le faire, à suivre un enseignement, ne seront-elles pas les premiers bénéficiaires de cette obligation ?

De même pour la formation, si l'on déplore la faiblesse du capital scolaire des détenus, le choix est simple, de nombreuses professions manquent de main d'œuvre. Pour un détenu sortir en possession d'un atout professionnel et une garantie de nouveau départ dans la vie.

L'insertion socioprofessionnelle des détenus ne peut se faire sans eux, sans leur volonté de s'en sortir, tous les moyens mis en œuvre ne pourront rien sans cette prise de conscience. Je regrette que cet élément ne soit pas pris en compte dans ce travail.